

MELANGES.

LE CORPS SANS AME.

(Suite et fin.)

—Eh bien ! veuillez donc signer, dit Sévastianitch.

—Moi signer ! c'est aisé à dire ; je vous ai déjà déclaré que je n'ai dans ce moment ni mes bras, ni mes mains, avec moi ; ils sont restés attachés au corps. Signez pour moi ;—faute de bras...

—Non pas, s'il vous plaît ! répliqua Sévastianitch, ceci est un peu trop fort, il n'y a jamais eu de formule semblable, et il est défendu par un nokaze de recevoir des pétitions rédigées hors des formes prescrites, ma profession m'oblige de me tenir strictement aux formules, par conséquent, je ne puis signer que sous le seul prétexte que vous ne savez ni lire ni écrire.

—C'est comme il vous plaira !—signez seulement.

Et Sévastianitch signa : "Attendu que le pétitionnaire ne sait pas écrire, j'ai, d'après le désir qu'il m'a témoigné, signé pour lui, etc. etc. etc."

—Je vous rends grâce, très honorable Ivan Sévastianitch ! Maintenant tâchez d'arranger cette affaire le plutôt possible,—vous ne pouvez vous imaginer quelle sensation désagréable on éprouve lorsqu'on est dépourvu de corps.—Je vais en attendant voir un instant ma femme... Vous pouvez compter sur ma reconnaissance...

—Dites-donc ! dites-donc, monsieur le mort ! s'écria Sévastianitch,—il y a dans votre pétition un contre-sens : comment aviez vous pu lier les bras à votre corps, puisque vous n'aviez plus de bras ? Je n'entends pas un mot à tout ceci.

Mais personne ne répondit, un silence sépulcral régnait dans la cabane et dans les campagnes environnantes ; le sifflement lugubre du vent l'interrompit seulement. Sévastianitch lut encore une fois cette pétition, puis il commença à penser, à réfléchir, à rêver...il pensait, il réfléchissait, il rêvait.

Lorsqu'il se réveilla, sa lampe s'était éteinte et les rayons du jour perçaient à travers une vessie qui simulait un carreau de vitre ; il jeta un coup d'œil plein de dépit sur le flacon vide et il en fut si désagréablement affecté, que dans sa mauvaise humeur, il oublia l'aventure de la nuit passée : il ramassa tous ses papiers sans les examiner, et partit aussitôt au château du seigneur, du village, dans l'espoir de trouver là de quoi ce dégriser. Le zassédatel l'attendait déjà, et après avoir bu un coup, il s'occupa de la revision des papiers de Sévastianitch et tomba sur la pétition de l'étranger de noble ex-raction.

—Tiens ! que signifie donc tout ce galimatias ?

Il paraît que l'ami Sévastianitch a joliment haussé le coude hier soir avant de se coucher.. Voyez donc, André Ignatiévitch, ajouta-t-il, en s'adressant au médecin de l'arrondissement, voyez quel plaissant pétitionnaire nous est adressé par Sévastianitch : disant cela, il lut au médecin d'un bout à l'autre et en riant aux éclats, la curieuse pétition du défunt.

—Partons, messieurs, dit-il enfin, allons faire l'autopsie de ce corps bavard, et s'il ne répond pas à vos coups de scalpel, nous ne manquerons pas de l'enterrer en toute gloire et tout honneur ; allons, partons !

Ces paroles rappelèrent à Sévastianitch la singulière aventure de la nuit précédente, et bien qu'elle lui parût extrêmement bizarre, les 50 roubles qui lui avaient été promis par le défunt, lui traitaient sur la tête ; il pria de la manière la plus sérieuse MM. le zassédatel et le médecin de ne pas procéder à l'autopsie car en mutilant ce corps, il ne pourrait plus être bon à rien ; il insista aussi que le magistrat voulût bien enregistrer cette pétition et en faire mention au procès-verbal, pour en suite obtenir l'exécution de qui de droit. Il est inutile de dire ce que l'on répondit à ses absurdes réclamations ; on lui conseilla de se dégriser : le corps fut disséqué, ne présenta aucune trace de mort violente, et il fut inhumé.

Depuis cet événement, la pétition du revenant étant lue et recherchée de tout le monde, on se l'arrachait, on la copiait, on la commentait on l'enjolivait ; les personnes qui croyaient à la métempycose et à la faculté qu'ont certaines âmes d'abandonner leur corps, en tiraient de terribles conséquences.. et long-temps après, les vieilles femmes de Réjensk, frappées de terreur, faisaient le signe de la croix lorsqu'on la lisait en leur présence.

La tradition se tait sur l'issue réelle de cette aventure extraordinaire ; cependant, dans un des hameaux voisin de ce pays, on prétendait qu'à l'instant où le chirurgien toucha le cadavre de son bistouri, l'âme de John—Louis entra aussitôt dans le corps, et celui-ci se leva et se sauva à toutes jambes. Sévastianitch qui était présent, et qui n'avait pas oublié les 50 roubles, courut après, et le poursuivit long-temps à travers les villages, et criant à tue-tête : "Arrêtez ! arrêtez le défunt ! !"

Dans un autre endroit on assurait que jusqu'à présent même lorsque Sévastianitch faisait ses libations (ce qui lui arrivait tous les soirs), le mort venait le trouver et lui disait toutes les fois : "Ivan Sévastianitch, rendez-moi mon corps ! quand donc me le ferez-vous restituer ?" Sévastianitch répondait tous les jours la même chose, sans s'émeouvoir ; "On informe sur votre affaire."—Cela dure depuis plus de vingt ans.

LIVI FORTIER
MARCHAND-TAILLEUR
RUE DES COMMISSAIRES, N° 37

Presente ses remerciements à ses amis et à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu, et il les informe qu'il continue à exécuter, au plus court avis possible toutes les demandes qui lui sont adressées. Il aura constamment un assortiment des mieux choisis de Draps et de Casimirs super-fins et extra super-fins, et étoffes à veste de différentes descriptions de la meilleure qualité, et des étoffes du dernier goût et le plus à la mode pour pantalons, etc.
Montréal, 10 Mai, 1844 k

Le soussigné prend la liberté, d'informer ses amis et le public en général, qu'il a récemment ouvert un magasin au vieux Marché, près de la maison de Douane, ou il remplira promptement tous ordres relatifs au nettoyage de hardes.

LOUIS BEAUF.

Montréal, 24 mai, 1844

EDMOND CLEMENT, N. P.

RUE NOTRE DAME, No. 208.

Bureau avec M. Martin, N. P.

BLANCS pour les Cours de Circuits, idem pour les Cours des Commissaires, se trouvent à l'imprimerie de

LOUIS PERRAULT.

Rue St. Vincent, porte voisine de Mr. Fabre.

Montreal, 17 Mai, 1844.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.
RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-a-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et Louis Perrault.

Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU
CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de deux sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

Le prix des annonces est le même que dans les autres journaux, savoir :—

Au dessous de six lignes, première insertion 2s 6d ; au dessous de dix lignes, première insertion 3s 4d ; au dessus de dix lignes, première insertion 4d par ligne, chaque insertion subsequeute, 1d par ligne.

Les lettres et correspondances doivent être adressées, "franches de port," au Bureau du Charivari Canadien.

Agent pour Quebec : M. R. Cayer.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33, près du Marché Neuf.